

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 12 2008

L'an deux mille huit, le 17 décembre à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents : ALEXANDRE S. ; AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERTIN N. ; BOUDEELE J.M. ; BRIOUX J.P. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DE REKENEIRE C. ; DECONNE N. ; DESCHAMPS C. ; DOUBLET J.C. ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; EPINOUX L. ; FELTES P.Y. ; FONTE D. représenté par GALEZ E. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. représenté par MENARD D. ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GILIS H. ; IGNATE J. ; GUILLEMOT O. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; MANSCOURT P. ; MANSCOURT S. ; MASSUE J.L. ; MEREUZE B. ; MOQUET G. ; MUZART H. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L. représenté par RZOTKIEWICZ D. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VERRON M. ; VIET B. ;

Etaient excusés : BOUCHER J. ; NIAY P. ; DEVILLE G. ; LEVEQUE P. ; DELETANT J.C. ; JARRY T. ; CALLAY F. ;

1. Lecture et approbation du précédent compte rendu : Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Communautaire du 21 octobre 2008. Le Président apporte les précisions suivantes :

- la commune de Villemontoire a accepté son retrait provisoire de la ZDE, afin d'éviter une nouvelle procédure. Les dossiers pour l'instruction ont donc pu être déposés à la préfecture le 27 novembre 2008 et les communes limitrophes vont être consultées prochainement.
- la Préfecture a confirmé que l'obligation de transmission d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération accompagnant les convocations du conseil communautaire ne concerne que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants.
- la Préfecture n'a pas encore donné de réponse en ce qui concerne la légalité d'une convention de partage de la taxe professionnelle éolienne (TPE).

2. Décisions budgétaires modificatives

Le Président présente les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses

Article 60622	Carburants (mini bus)	+700
Article 60631	Fournitures diverses (produits ménage)	+50
Article 6135	Location mobilière	+1500
Article 61522	Bâtiments	+322
Article 61551	Matériel roulant	+560
Article 6336	Centre de gestion	+1
Article 6413	Personnel non titulaire	+800
Article 6488	Autres charges de personnel	+112
Article 6533	Cotisations retraite des élus	+851

Fonctionnement Dépenses

Article 64168	Emploi insertion	- 4 896
---------------	------------------	---------

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité les modifications budgétaires précédentes.

3. Projets ados 2009

Mr Brioux présente le bilan des animations « ados » 2008. Nicolas puis Emilie ont pu organiser 24 permanences, 4 temps d'animation territoriale, 3 sorties et un camp itinérant vélo avec une participation plus ou moins importante des jeunes suivant les événements et les lieux où ils se déroulent. L'ensemble est positif, même si tous les objectifs fixés ne sont pas atteints. Le travail est à poursuivre, notamment avec les correspondants enfance jeunesse pour toucher le plus grand nombre de jeunes, et les mobiliser pour qu'ils soient constructeurs de leurs loisirs.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec les FRANCAS pour l'organisation d'activités « ados » en 2009.

4. Paiement de la franchise d'assurance pour la remise en état d'un monument endommagé par le chantier d'insertion.

Suite aux travaux de réfection du mur du cimetière de Maast et Violaine par le chantier d'insertion, courant septembre 2007, une pierre tombale a été légèrement endommagée. Le propriétaire demande le paiement de la franchise d'assurance d'un montant de 305 euros en contrepartie de la copie de la facture attestant des travaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de payer la franchise d'assurance dans le cadre du sinistre intervenu en septembre 2007 pendant les travaux de réfection du mur du cimetière de Maast et Violaine par le chantier d'insertion, pour un montant de 305 euros.

5. Vente d'un terrain de la ZA

Mr Houem, gérant de l'entreprise MERTENS, a fait en juin dernier, une proposition d'achat de terrain sur la zone d'activités à Hartennes, afin de développer son activité de transport. La commission économie a décidé de lui faire une proposition de vente pour un prix de 12 euros le m². La surface concernée est d'environ 4 000 m².

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer avec Monsieur HOUEM ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, les actes de vente pour un terrain de la ZA à Hartennes d'environ 4000 m², pour un prix de 12€HT le mètre².

6. Informations sur l'accessibilité aux personnes handicapées

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH) s'est réunie le 18 novembre 2008. Mr Chenu rappelle que la loi prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports. Afin de dresser l'état d'accessibilité, un questionnaire type va être distribué aux communes. Celui ci pourra par la suite servir de base pour le diagnostic que les communes ont l'obligation de réaliser pour le 1^{er} janvier 2011. Une réunion à destination des maires sera prochainement organisée afin de leur expliquer les obligations auxquelles ils sont soumis en la matière. Un mémento avec le calendrier des principales échéances leur est d'ores et déjà remis.

7. Informations sur les formations pour conduite de tondeuses auto portée

Suite à la demande de Mr Valet lors du dernier conseil communautaire, un appel pour des formations de conduite pour tondeuses auto portée a été lancé par la Communauté de Communes. 8 demandes d'inscriptions ont été enregistrées (2 Vierzy, 2 Oulchy-le-Château, 1 Breny, 2 Parcy Tigny, 1 Chaudun). 2 nouvelles inscriptions sont demandées (1 Buzancy, 1 Hartennes). Plusieurs devis ont été établis. L'offre la moins onéreuse est celle du Centre de

Formation Professionnelle de Verdilly mais celle-ci se déroule sur 3 jours à Verdilly. La Communauté de Communes va se renseigner pour obtenir un meilleur prix au centre de formation ICF, qui propose un stage d'une journée sur le lieu de travail.

8. Informations sur le renouvellement du chantier d'insertion

Suite à la réunion de faisabilité à la Cellule Locale d'Insertion (CLI) le 29 octobre dernier, la Communauté de Communes a été informée que le chantier d'insertion ne pourrait pas être renouvelé sous sa forme actuelle en 2009, les conditions pour pouvoir l'intégrer étant trop restrictives. Afin d'augmenter les possibilités de recrutement, plusieurs changements sont donc rendus nécessaires :

- le nombre de personnes recrutées sera réduit de 16 à 12 ;
- les adultes seront recrutés en contrat d'avenir et non plus en contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) ;
- le chantier accueillera 3 femmes.

La prise en charge des salaires par le Conseil Général étant moins importante pour les contrats d'avenir, le budget prévisionnel varie sensiblement. En conséquence, la part qui incombe à la Communauté de Communes passe d'un montant de 46 165 euros à 105 151 euros. Ce montant sera toutefois allégé par le montant des travaux investis par les communes, évalué à 20 000 €, et par le montant des allocations RMI.

9. Renouvellement du contrat de l'accompagnatrice socio professionnelle

Le contrat de travail de l'accompagnatrice socio professionnelle arrive à échéance le 3 janvier 2009. Il est rappelé qu'elle s'occupe également désormais de la coordination du chantier d'insertion ainsi que de l'animation du bureau intercommunal de l'emploi.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de travail de l'accompagnatrice socio professionnelle, afin de le prolonger d'une durée de 6 mois.

10. Questions diverses

- L'association EMMAUS de Rozières sur Crise a fait une demande de subvention à la Communauté de Communes pour financer les collectes effectuées sur notre territoire. Elle nous propose ainsi de lui verser un forfait en fonction de nombre d'adresses visitées qui s'élève à 7,60 euros (participation évaluée par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais). 105 passages ayant été effectués en 2007, la participation de la Communauté de Communes s'élèverait à 798 euros.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide ne pas verser de subvention à l'association des EMMAUS.

- Dans le cadre de l'élaboration du contrat départemental de développement local (CDDL), et suite à la présentation du dispositif par Mr Daudigny, président du Conseil Général, Mr Manscourt informe que les maires et présidents de syndicats seront consultés prochainement sur les projets qu'ils comptent mettre en place, afin de définir les objectifs et priorités de notre territoire.